



**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LOIRE-ATLANTIQUE**  
Bâtiment F – Rue Roland GARROS – Parc du Bois Cesbron – CS 60125 – 44 701 Orvault cedex 01 -  
☎ 02-51-80-45-70 - Fax 02 51 82 20 95

## SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2017

### 2017-38 Nouvelle Tarification des IRVE

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 28 septembre, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 21 septembre 2017, s'est réuni dans les locaux du SYDELA (44), sous la présidence de Bernard CLOUET, Président en exercice.

Nombre de délégués en exercice : 24

Délégués présents : 18  
Votants : 17

**Titulaires présents :**

Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire  
Monsieur Patrick LEHOURS, délégué du collège électoral de Cœur Pays de Retz  
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu  
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la région de Blain  
Monsieur Gérard BARRIER, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis  
Monsieur André GUIHARD, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis  
Monsieur Serge HEAS, délégué du collège électoral du Castelbriantais  
Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois  
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon  
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval  
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale  
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson  
Monsieur Jacques LUCAS, délégué du collège électoral de Loire Divatte  
Monsieur Pierre-André PERROUIN, délégué du collège électoral de Vallet  
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué du collège électoral Sèvre, Maine et Goulaine  
Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire

**Titulaires absents :**

Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique (excusé)  
Monsieur David HEMION, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres  
Monsieur Joseph LAIGRE, délégué du collège électoral de Pornic (excusé)  
Madame Chantal PAILLUSSON, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres  
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire (excusé)  
Monsieur Didier FAVREAU, délégué du collège électoral de la région de Machecoul  
Monsieur Jean-Pierre MAILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon (excusé)  
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la région de Nozay (excusé)

**Délégués suppléants présents et remplaçant un titulaire :**

Madame Mireille HOLOWAN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres

**Délégués suppléants présents :**

Monsieur Loïc MARCHESSEAU, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis

**Arrivée en cours de séance**

Monsieur Bernard LEBEAU, lors de l'examen du projet de délibération 2017-35

**Secrétaire de séance :** Philippe MENUT

Affichage le 29 septembre 2017

## 2017-38 NOUVELLE TARIFICATION DES IRVE

Vu les statuts du SYDELA et notamment l'article 2-2-3 relatif à la compétence optionnelle « Infrastructures de Recharge pour les Véhicules Electriques »,

Vu la délibération n°2016-22 portant sur l'adoption de la tarification du service d'installations de recharge pour les véhicules électriques (IRVE),

Le Pôle énergie Pays de la Loire s'est fixé pour objectif 2018 de favoriser accès et utilisation des réseaux de bornes départementaux à l'échelle des Pays de la Loire.

Pour ce faire, le Pôle a proposé :

- L'interopérabilité des réseaux à l'échelle régionale,
- Une tarification unique,
- Des modes de paiements

Pour les bornes normales, cela implique :

- Une tarification pour 1h de charge augmente de 0,70 cts € ; de 3 € à 3,70 €
- Un décompte à la minute est proposé
- Un tarif distinct et majoré pour les non abonnés

Bornes normales	Coût forfaitaire	Coût à la minute	Plafond	Coût pour une heure	Coût de charge 30 min	Coût de charge 1h30
<b>Tarification actuelle SYDELA</b>						
*Abonnés	3 €	0,05 cts € / min au dela d'1h	11 €	3 €	3 €	4,5 €
*Abonnés itinérants						
*Non abonnés						
<b>Nouvelle tarification régionale</b>						
*Abonnés	-	0,0617 €	11 €	3,70 €	1,85 €	5,55 €
*Abonnés itinérants	-	0,0617 €	11 €	3,70 €	1,85 €	5,55 €
*Non abonnés	5,95 €	-	-	-	5,95 €	5,95 €

\***Abonnés**: recharge d'un abonné SYDEGO sur borne SYDEGO

\***Abonnés itinérants** : recharge d'un abonné SYDEGO sur borne SIEM (itinérance)

\***Non abonnés**: recharge sans abonnement sur aucun réseau

Pour les bornes rapides, cela implique :

- Une tarification pour 20 min de charge augmente de 0,75 cts € ; de 3 € à 3,75 €
- Un décompte à la minute est proposé
- Un tarif distinct et majoré pour les non abonnés

Bornes rapides	Coût forfaitaire	Coût à la minute	Plafond	Coût pour 20 min	Coût pour 40 min	Coût pour 1h00
<b>Tarification actuelle SYDELA</b>						
Abonnés	3 €	0,15 cts € / min au dela de 20 min	?	3 €	6 €	9 €
Abonnés itinérants						
Non abonnés						
<b>Nouvelle tarification régionale</b>						
Abonnés	-	0,1875 €	11 €	3,75 €	7,5 €	11,25 €
Abonnés itinérants	-	0,1875 €	11 €	3,75 €	7,5 €	11,25 €
Non abonnés	-	0,2000 €	11 €	4 €	8 €	12 €

Le comité décide, à l'unanimité :

- De valider la nouvelle tarification proposée par le Pôle énergie Pays de la Loire.

